

HORAIRE HIVER 2020

Locaux A: bâtiment sud, 1100, Notre-Dame O.
Locaux B: bâtiment nord, 1111, Notre-Dame O.
Locaux D: bâtiment sud-ouest, 1219, rue William
Locaux E: bâtiment ouest, 1220, Notre-Dame O.

COURS	GR	JOUR	HEURE	ACTIVITÉ	LOCAL	ENSEIGNANT	PRÉALABLES
ERG800	ERGONOMIE DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS						
	01	Jeu	08:30 - 12:00	C	D-4009	B. Emami Mehrgani	
ERG801	CONCEPTION ET CHOIX D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENTS						
	01	Jeu	18:00 - 21:30	C	D-5009	L. Giraud	
GTS503	TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ, NORMES ET HOMOLOGATION						
	01	Mar	08:30 - 12:00	C	D-4023	N. Hagemeister	
		Ven	13:30 - 15:30	TP	A-3728		
GTS602	CONCEPTION D'ORTHÈSES ET DE PROTHÈSES						
	01	Mer	13:30 - 17:00	C	D-4010	Y. Petit	
		Lun	13:30 - 15:30	Labo	A-1222, A-2214		
GTS615	INSTRUMENTATION BIOMÉDICALE						
	01	Mar	13:30 - 17:00	C	D-5007	C. Laporte	
		Lun	08:30 - 12:30	Labo/2	A-3330		
GTS620	BIOMATÉRIAUX POUR DISPOSITIFS MÉDICAUX						
	01	Mer	08:30 - 12:00	C	D-5007	É. DesRosiers / C. Guyot	
		Ven	10:30 - 12:30	TP/Labo	D-4010, A-1214		
GTS813	ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ						
	01	Lun	08:30 - 12:00	C	D-3008	N. Hagemeister	

NOTES

a)

Programmes d'études

B : baccalauréat
GAQ : certificat en gestion et assurance de la qualité
GC : certificat en gestion de la construction
GE : certificat et programme court de 1er cycle en gestion des établissements
PI : certificat en production industrielle
CT : certificat en télécommunication
TS : certificat spécialisé en génie des technologies de la santé

b)

Activités

C : cours TP : travaux pratiques LABO : laboratoires
TP/2 : travaux pratiques aux deux (2) semaines LABO/2 : laboratoires aux deux (2) semaines

TP (A+B). Dans un cours, si le nombre d'étudiants le justifie, les travaux pratiques seront divisés en deux (2) groupes (A+B). La moitié des étudiants devront se présenter à la première période de deux (2) heures et les autres devront se présenter à la deuxième période de deux (2) heures. Ceci vous sera confirmé au début du trimestre. Un étudiant peut donc s'inscrire à deux (2) cours dont les travaux pratiques (TP) ont lieu en même temps, s'il est indiqué (A+B) à côté de chacun des travaux pratiques (TP).

c)

À TOUTS LES ÉTUDIANTS DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT :

Les cours de concentration ne peuvent être suivis qu'après la réussite d'un minimum de soixante-dix crédits de cours du programme.
Les cours obligatoires doivent être suivis selon une séquence correspondant à la grille de cheminement type du programme.